

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

	<p align="center">Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON EN FOREZ</p>	<p align="center">Délibération n° D20231810-04 Du 18 octobre 2023 ACQUISITION PORTION VOIRIE RURALE GRANGEVIEILLE</p>
---	---	--

Nombre de membres			Date de la convocation	12.10.2023
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	12.10.2023
En exercice	15			
Qui ont pris part à la délibération	14	Pouvoir	0	

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois d'octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N – DELORME D – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MAURICE M – BOUREILLE C (14)

Absents : CHATAING P (1)

Secrétaire : Josette FOLLÉAT

ACQUISITION PORTION VOIRIE RURALE GRANGEVIEILLE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'indivision SAURON, propriétaire d'un tènement immobilier à Grangevieille, cadastré section F n° 260 souhaite acquérir une portion de voirie rurale jouxtant leur propriété, environ 205 m² selon le plan de bornage établi par le géomètre.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Fixe** le prix de vente à 500 € ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 19 octobre 2023.



Hervé BÉAL, Maire

Josette FOLLÉAT, secrétaire de séance